

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 16 décembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DEVE 200** Budget Participatif Cultiver en Ville – Subvention (1.100 euros) à l'association Le Jardin d'Eugénie, pour la mise en œuvre du projet « De l'ombre dans mon jardin » dans le jardin partagé Le P'tit Jardin d'Eugénie (19<sup>e</sup>).

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention d'investissement de la Ville de Paris à l'association Le Jardin d'Eugénie pour son action au sein du jardin partagé Le P'tit Jardin d'Eugénie, situé 23 rue des Lilas (19<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du 26 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 1100 euros est attribuée à l'association Le Jardin d'Eugénie, dont le siège social est situé au 10 rue Augustin Thierry 75019 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget participatif de la Ville de Paris, en budget d'investissement de l'exercice 2019 et suivants, sous réserve de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**